

Certificat d'assurance

No de certificat : SRD587673-0147

Émis aux : Membres de l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec
Assurance contre les erreurs et omissions et Assurance de la responsabilité civile générale des entreprises
Police SRD587673 et SGL587673

MEMBRE ASSURÉ : Coupal, Daniel / inspection cntre du québec

Adresse du MEMBRE ASSURÉ : 147 10e Rang
Ste-Séraphine (Québec) J0A 1E0

Période d'assurance : du 28-02-2022 au 28-02-2023
à 00 h 01 heure locale à l'adresse indiquée ci-dessus, sans tacite reconduction

Assurance contre les erreurs et omissions

Limites de garantie : 2 000 000 \$ par SINISTRE
2 000 000 \$ par période d'assurance

La garantie inclut : Extension de garantie cyber-risques – responsabilité en matière de sécurité et de confidentialité (sous-limite de garantie de 50 000 \$)

Franchise : 2 500 \$ par SINISTRE

Date de rétroactivité : 11-08-2005

Assurance de la responsabilité civile générale des entreprises

Limites de garantie :	Limite par sinistre	2 000 000 \$
	Limite globale	2 000 000 \$
	Préjudice personnel/publicité	2 000 000 \$
	Frais médicaux – par personne	5 000 \$
	Frais médicaux – par accident	25 000 \$
	Responsabilité des locataires	500 000 \$
	Automobile non-proprétaire	1 000 000 \$

La garantie inclut : (a) Individualité de la garantie, recours entre coassurés
(b) Responsabilité contractuelle
(c) Risques produits/après travaux
(d) Responsabilité de l'employeur éventuelle

Franchise : Dommages matériels 2 500 \$
Responsabilité des locataires 2 500 \$


Nature des activités : Inspecteur en bâtiment

* Tous les montants indiqués sont en dollars CDN

Le présent certificat garantit au MEMBRE ASSURÉ la couverture d'assurance sous la police déposée auprès des ASSUREURS selon les modalités et conditions de celle-ci et jusqu'à concurrence des limites de garantie et de la franchise ci-haut mentionnées.

Les ASSUREURS ont dûment autorisé Gestionnaires d'assurance Victor inc. à exécuter et signer le présent Certificat d'assurance.

Datée le : 28 février 2022


Thomas Cabana, courtier en assurance de dommages
Représentant autorisé
Émis au nom de Gestionnaires d'assurance Victor inc